

Événement

Retours sur les 9^{èmes} états généraux de la recherche comptable organisés par l'ANC

Les 9^{èmes} états généraux de la recherche comptable de l'Autorité des Normes Comptables se sont tenus le jeudi 19 décembre 2019 à Paris. L'occasion pour nous de suivre les débats de cette journée axée sur les comptes rendus des travaux ayant pour thème « Comptabilité & long terme », entre des représentants d'instances normalisatrices de France et de l'étranger (ANC, IASB, EFRAG, AMF...) et des utilisateurs de ces différentes normes (CSOEC, CNCC, CNP Assurances, AFG, Commission Européenne...).

La journée, consacrée aux 9^{èmes} états généraux de la recherche comptable, s'est articulée autour des 5 débats suivants :

- Le biais « court-termiste » ? Mythe ou réalité,

- Trop peu, trop tard, le défi de la prise en compte des risques,

- La valeur temps de l'argent : les enjeux de taux d'actualisation,

- L'information extra-financière : réponse aux attentes ?,

- L'information sur le long terme et l'intérêt général.



Débat n°1 : le biais « court-termiste » ? Mythe ou réalité

Après les mots d'introduction du Président de l'ANC et du Ministre de l'économie et des finances, le premier débat de la journée a commencé par un exposé, retraçant les travaux effectués sur la prise en compte de l'horizon de long terme dans la littérature financière et comptable.

Les différents intervenants conviennent tout d'abord de la difficulté à définir avec précision une activité de long terme puis de la prédominance des hypothèses court-termistes, qui ont présidé à l'élaboration des règles comptables et financières.

Ainsi, même si la volonté lors de la production des comptes annuels est d'intégrer des préoccupations de long terme, l'application des règles (comptables et financières) leur font souvent adopter un point de vue court-termiste.



Débat n°2 : trop peu, trop tard, le défi de la prise en compte des risques

Le deuxième débat avait pour point de départ la présentation des travaux sur les risques d'illiquidité et la prime de taille dans la production des comptes. Les intervenants font le constat de la non-corrélation entre ces deux éléments, ce qui peut paraître contre-intuitif. On considère (trop) fréquemment que le risque d'illiquidité diminue au fur et à mesure que la taille de l'entité augmente, notamment parce que les entités les plus grandes sont souvent celles qui sont cotées.

Par ailleurs, si le risque est inhérent à toute activité et à toute entité, il est aussi intimement lié au secret des affaires et relève de la stratégie de communication de l'entité vis-à-vis des tiers (investisseurs, clients, fournisseurs, salariés, administration et organes de régulation...).

En effet, le curseur à placer entre information légitime du public et secret des affaires est un exercice d'équilibriste où viennent interférer des problématiques de responsabilité vis-à-vis des marchés.



Débat n°3 : la valeur temps de l'argent : les enjeux de taux d'actualisation

Le troisième sujet de cette journée débute par la présentation des travaux portant sur les différentes pratiques des taux d'actualisation. Le débat s'articule autour de la décomposition du taux d'actualisation en 2 variables : la valeur « temps » et la valeur « risque » ainsi que sur le décalage que ressentent les utilisateurs entre les indicateurs des évaluations utilisées pour déclencher (ou non) une opération d'acquisition et les taux issus des normes de présentation des comptes.

Les intervenants insistent sur l'importance du calcul du montant terminal pour déterminer le montant de la rente perpétuelle d'autant plus dans un univers où les taux sont quasi nuls ou négatifs. Ils mettent en avant la nécessité pour la gouvernance de s'emparer de ce sujet, compte tenu des enjeux, notamment pour les secteurs des assurances où une faible variation de taux impacte très fortement l'actif et le passif de ces entités. Ils constatent aussi que pour répondre à la problématique des taux négatifs, certaines places (Royaume-Uni et Belgique) ajoutent une nouvelle variable au taux d'actualisation : le taux lié à la politique de « *quantitative easing* » des banques centrales (généralement compris en 1 et 1,5 %) alors que d'autres évaluateurs cherchent à établir une moyenne du taux d'actualisation sur un temps plus long (entre 10 et 20 ans ce qui se traduit par des taux moyens positifs).



Débat n°5 : l'information sur le long terme et l'intérêt général

La table ronde finale commence par le témoignage vidéo d'Olivier Guersent (DG des services de la concurrence de l'UE) sur la nécessaire convergence entre l'émission des informations long terme et l'intérêt général des utilisateurs de ces informations. Les intervenants présents à la table ronde conviennent qu'il est nécessaire d'avoir une vision internationale et de compléter les éléments chiffrés par une trame narrative et explicative de ces problématiques afin de rendre compréhensibles ces informations mais aussi de résoudre les difficultés de valorisation (risque, taux d'actualisation) évoquées lors des débats précédents.



Débat n°4 : l'information extra-financière : réponse aux attentes ?

Le quatrième débat porte sur les propositions du rapport « *garantir la pertinence et la qualité de l'information extra-financière des entreprises : une ambition et un atout pour une Europe Durable.* » Les intervenants articulent leurs propos autour des 4 notions visant à structurer la production de l'information extra-financière :

• Cadre général de rédaction

- Image fidèle, pertinente, comparable, compréhensible, vérifiable, ponctuelle, inclusive et connectée.

• Contenu et structures de l'information

- Conçu comme une bibliothèque dont les informations à fournir sont hiérarchisées (obligatoires, recommandées, possibles) et pertinentes.

• Présentation des informations

- Architecturer les informations suivantes qu'elles sont financières ou non, unifier les informations dans un seul document (rapport de gestion, DPEF, rapport sur le gouvernement d'entreprise).

• Responsabilité

- Clarifier la gouvernance de la donnée extra-financière, généralisation de la supervision de production et du contrôle externe.

Tous s'entendent pour convenir que l'objectif ultime de la normalisation des informations (actuellement) extra-financières est de les intégrer aux référentiels financiers afin de les rendre compréhensibles et utiles à la prise de décision des investisseurs.



Cette journée bien remplie se termine par la synthèse des différents débats réalisée par le Président de l'ANC, Patrick de Cambourg.

Maël Duvent

Commissaire aux comptes